

Image not found or type unknown



# Compteur ERDF défectueux réévaluation facture

Par **DUMAZEAU**, le **13/03/2012** à **12:53**

DUMAZEAU JEAN PAUL

Suite du message précédent erreur de frappe

Comment résoudre ce litige en tenant compte du changement (le 19/10/2009) de chaudière à granules et production d'eau chaude d'où une consommation moins importante, après la période d'évaluation 15/05/2007 au 11/05/2009. ERDF n'est-il responsable de son compteur défectueux (depuis 05/2010) ?

Que dois-je faire rapidement pour refuser l'évaluation EDF (14991Kwh pour la période 10/05/2010 au 05/03/2012) ?

sachant que j'ai 15 jours ouvrés depuis le 9 mars et que je suis en prélèvement automatique ?

Remerciements Dumazeau JP